



PRINCIPES DE SELECTION 2026

EQUIPE DE FRANCE RINK HOCKEY

Mise à jour : 08 avril

Fédération
Française **Roller**
& **Skateboard**



Fédération Française de Roller et Skateboard

6 Bd Président Franklin Roosevelt - CS 11742 - 33080 Bordeaux Cedex

Tel : +33(0)5 56 33 65 65 - contact@ffroller-skateboard.com - www.ffroller-skateboard.com - Siret : 378 467 864 000 39

1.	Introduction	3
2.	Conditions administratives pour participer aux sélections équipe de France	3
3.	Comité de sélection	3
4.	Sélection équipe de France de rink hockey	3
4.1	Catégories de compétitions	3
4.2	Compétition de référence 2026	3
4.3	Processus de sélection	4
4.4	Composition de la sélection	4
4.5	Modalités de prise en charge.....	4
4.6	Diffusion des sélections nominatives	5

1. Introduction

Les résultats de la saison 2025 :

- **U17 Féminin** : 3eme Championnat d'Europe
- **U17 Masculin** : 4eme Championnat d'Europe
- **U19** : 3eme Championnat d'Europe
- **U23** : 3eme Championnat d'Europe
- **Senior Femme** : 4eme Championnat d'Europe
- **Senior Homme** : 2eme Championnat d'Europe

Objectifs

Obtenir une place sur les podiums des championnats d'Europe U17 masculins et féminins.

Top 5 pour les U19 et les féminines aux WSG

Top 3 pour l'équipe de France senior lors des World Skates Games 2026.

2. Conditions administratives pour participer aux sélections équipe de France

Pour être éligible à la sélection en Équipe de France, chaque sportif doit :

- Être de Nationalité Française ;
- Être titulaire d'une licence à la FFRS ;
- Respecter les règlements nationaux et internationaux en vigueur ;
- Signer la charte de l'Équipe de France.
- Être à jour de la participation financière demandée pour les stages et pour la compétition.

3. Comité de sélection

Le comité de sélection est composé de la manière suivante :

- Le Directeur Technique National (DTN) ou son représentant ;
- Le(s) chargé(s) de mission performance ;
- Le responsable technique de la discipline ;
- L'entraîneur du collectif concerné.

4. Sélection équipe de France de rink hockey

4.1 Catégories de compétitions

- U17 Féminin et Masculin : avoir moins de 17 (ne pas avoir 17 ans) au 31 décembre de l'année de la compétition
- U19 Masculin : avoir moins de 19 ans (ne pas avoir 19 ans) au 31 décembre de l'année de la compétition ;
- U23 Masculin : avoir moins de 23 ans (ne pas avoir 23 ans) au 31 décembre de l'année de la compétition ;
- Senior Féminin et Masculin.

4.2 Compétition de référence 2026

- U17 Masculin et Féminin : Championnat d'Europe,
- U19 Masculin : World Skate Games / Paraguay du 3 au 10 octobre 2026,
- Senior Femme :
 - Goldencat,
 - World Skate Games / Paraguay du 3 au 10 octobre 2026,

- Senior Homme :
 - Coupe des Nations,
 - Goldencat,
 - World Skate Games / Paraguay du 10 au 18 octobre 2026,

4.3 Processus de sélection

Le responsable de la discipline, en lien avec les chargés de mission performance, établit et propose au comité de sélection la liste nominative des sportifs pressentis, sur la base du règlement de sélection en vigueur, préalablement validé. Cette proposition s'appuie sur :

- l'analyse des Sélections/pré-sélections des années antérieures pour les Équipes Nationales (continuité de la filière) ;
- les performances lors des compétitions des catégories concernées l'année sportive de la compétition internationale :
 - Compétitions de sélections Régionales (Championnats de France des régions U15/U17 et U19 Masculin et Ligues Féminines U13/U15/U17 et U19) ;
 - Finales Championnats de France Jeune U15/U17/U19 ;
 - Des différents championnats senior dans lesquels les athlètes français(aises) évoluent.
- la capacité de s'inscrire dans une dynamique de performance collective.

Le comité de sélection examine cette proposition au regard des critères définis par le présent règlement. Il veille au respect de l'équité de traitement entre les sportifs, à la cohérence du collectif retenu et à l'adéquation de la sélection avec les objectifs de performance de l'Équipe de France. À l'issue de cette procédure, le Directeur Technique National arrête la liste définitive des sportifs sélectionnés. Dans l'intérêt de la performance collective et au regard de circonstances particulières dûment motivées, le Directeur Technique National peut, à titre exceptionnel, ajuster la sélection nominative ou le nombre de sportifs retenus, en fonction du niveau global des catégories, de la densité sportive observée et des résultats individuels constatés au cours du programme d'actions. Toute sélection peut être remise en cause notamment pour blessure constatée, maladie, non-respect de l'éthique sportive, sanction disciplinaire, ouverture d'une procédure dopage...

La participation aux stages est obligatoire sauf pour motifs validés par le sélectionneur. Une non-participation à un stage pour un motif non recevable, exclu automatiquement l'athlète du collectif Équipe de France pour une période déterminée par la direction Technique nationale.

4.4 Composition de la sélection

Une sélection pour la compétition d'un maximum de 12 athlètes (9 joueurs et 3 gardiens) sera arrêtée selon le choix du sélectionneur.

4.5 Modalités de prise en charge

L'Équipe de France regroupe les athlètes sélectionnés pour représenter la France lors des compétitions.

La prise en charge financière, logistique et organisationnelle des athlètes sélectionnés peut varier selon les moyens fédéraux mobilisables, les partenariats en vigueur et les contraintes propres à l'événement. Les modalités de prise en charge sont définies pour cette échéance et précisées dans la convocation transmise aux sportifs concernés.

Pour les athlètes mineurs, les modalités d'encadrement, de déplacement et de responsabilité sont également précisées dans la convocation, en fonction du dispositif mis en place pour l'événement concerné.

4.6 Diffusion des sélections nominatives

Les sélections nominatives seront diffusées sur le site internet de la fédération.